

CNE2.2020.310

**Aux Présidentes et Présidents  
des Commissions Académiques  
de l'Emploi**

Paris, le 31 mars 2020

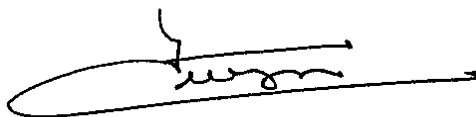
Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Comme je vous l'avais annoncé, après accord unanime des bureaux des deux Commissions nationales de l'emploi et du Ministère de l'Education Nationale, la situation de crise sanitaire que vit notre pays amène à modifier les opérations de préparation du mouvement de l'emploi en second, comme en premier degré, de la manière suivante :

- 1) Les réunions des Commissions académiques de l'emploi et des Commissions diocésaines de l'emploi sont suspendues jusqu'au 15 avril 2020.
- 2) Malgré cette suspension, la préparation du mouvement se poursuit. Tout particulièrement la publication des emplois disponibles ainsi que le recueil des vœux des enseignants doivent se poursuivre par tout moyen adapté à la situation.

En cas de prolongation du confinement au-delà du 15 avril, de nouvelles mesures d'adaptation à la situation seront prises.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Yann DIRAISON

Président Délégué  
de la Commission Nationale de l'Emploi  
du Second Degré